

JOURNAL MUNICIPAL

N° 77 JANVIER 2024

de Saint-Rémy-de-Provence

LA SÉCURITÉ, UNE AFFAIRE COLLECTIVE

DOSSIER SÉCURITÉ P. 10-14 :

CULTURE | P.4

Forum G-graines :
Échanges au fil de l'eau

JEUNESSE | P.7

Le Centre de loisirs,
1 an après

AMÉNAGEMENT | P.15

Piscine couverte :
ça démarre !



La flotte de véhicules de la police municipale renouvelée en 2023

SOMMAIRE

Forum G-graines : échanges au fil de l'eau	P. 4
Le musée des Alpilles hiverne mais n'hiverne pas !	P. 5
Nouveaux partenariats dans la restauration collective	P. 6
Le Centre de loisirs, 1 an après	P. 7
Accélération de la production d'énergies renouvelables	P. 8
La lutte s'intensifie contre les dépôts sauvages	P. 9
Dossier : la sécurité, une affaire collective	P. 10
Piscine couverte : ça démarre !	P. 15
Expressions libres	P. 16
Budget participatif : 16 projets à l'analyse	P. 17
En tête d'affiche : Yves Faverjon reçoit la Médaille de la sécurité intérieure	P. 18
État civil	P. 19

Journal municipal de Saint-Rémy-de-Provence

Direction de la publication : Hervé Chérubini

Rédaction : Émeline Beaugeois, Sébastien Hostaléry, Audrey Morant, Alexandra Roche-Tramier

Iconographie : A. Morant, © Duffard – PNR Alpilles, S. Hostaléry, Familles rurales, Sébastien Elluin, pvproductions @ Freepik, Gautier Isambert, Respelido prouvençalo, Marie-Hélène Neese, A. Roche-Tramier

Mise en page : A. Morant, service communication, mairie de Saint-Rémy-de-Provence

Impression : Imprimerie Lacroix
Imprimé sur papier 100% recyclé (Nautilus Classic)

Dépôt légal : à parution

Mairie de Saint-Rémy-de-Provence
Place Jules-Pellissier
13538 Saint-Rémy-de-Provence cedex
Tél. 04 90 92 08 10

www.mairie-saintremydeprovence.fr

Application Ville Saint-Rémy-de-Provence sur les « app stores » Apple et Android



LE MOT DU MAIRE



Très heureux de vous retrouver dans ce premier *Journal de Saint-Rémy* de l'année 2024 !

Pour démarrer l'année, ce numéro consacre son dossier central au thème de la sécurité, au sens large, qui revient sur plusieurs **actions mises en œuvre pour la protection du territoire et de ses habitants**. Vous lirez notamment que la municipalité met en place le dispositif « participation citoyenne », en lien avec la gendarmerie, dans le but d'accroître la prévention de proximité.

Notre sécurité à tous passe aussi par la défense de l'environnement, la prévention des risques majeurs ou encore la responsabilisation des citoyens dès le plus jeune âge. Un vaste sujet donc, auquel contribuent notamment les services municipaux, la gendarmerie, les sapeurs pompiers, le Comité communal feux de forêts et même le collège Glanum. Ce dossier expose ainsi les facettes de cet **engagement collectif et concerté**.

Nous revenons également sur la **Médaille de la sécurité intérieure décernée à notre premier adjoint Yves Faverjon** par le ministre de l'Intérieur, qui distingue à travers lui l'ensemble des Saint-Rémois qui se sont mobilisés en faveur de l'Ukraine et de ses réfugiés dès les premières heures de l'invasion russe.

Dans un tout autre domaine, vous lirez aussi l'annonce du **démarrage imminent du chantier le plus attendu du mandat, à savoir celui de la piscine municipale**. La phase de préparation est en cours et les travaux démarreront en mars, pour une durée d'environ 14 mois.

Enfin, ne manquez surtout pas l'actualité culturelle de ce début d'année, avec d'abord un **forum qui s'annonce passionnant sur la thématique de l'eau**, organisé le samedi 3 février au musée des Alpilles en clôture de la biennale G-Graines, et, le 9 février, avec la **soirée dansante à l'Alpilium Les Agités du soir**, animée par un DJ, précédée par un cabaret artistique.

Hervé Chérubini

Hervé Chérubini

Maire de Saint-Rémy-de-Provence
Président de la Communauté de communes
Vallée des Baux – Alpilles

FORUM : ÉCHANGES AU FIL DE L'EAU

En clôture de la Biennale culturelle G-Graines 2023-2024, la ville invite le public à un forum sur la thématique de l'eau comme matière première et précieuse. Rendez-vous au musée des Alpilles pour des tables rondes et de nombreux événements, le samedi 3 février de 14h à 17h30.

Au programme du forum *Échanges au fil de l'eau* : une exposition, des podcasts créés par la classe de CM2 de Mme Gantz, un atelier pour les enfants et la projection en continu du film *L'eau de Saint-Rémy, source et ressource* de

G-GRAINES

Gautier Isambert. Autour de 8 tables rondes organisées tout au long de la journée, le public aura l'occasion de discuter avec des professionnels ou bénévoles qui agissent pour une meilleure utilisation de l'eau sur la commune et dans les Alpilles.

La journée se terminera par le lancement officiel de l'Observatoire citoyen de l'eau par le Parc naturel régional des Alpilles, conçu pour mieux connaître et mieux gérer les ressources en eau du territoire.

Entrée libre | Renseignements : 04 90 92 68 24

Les tables rondes :

- Le paradoxe des Alpilles, trop ou pas assez d'eau ?
- L'avenir des Alpilles : la dépendance avec la Durance/Verdon et perspectives.
- Le canal des Alpines d'hier à aujourd'hui : histoire et usages
- Consommer vital ou consommer loisirs ? lutte contre le gaspillage, tarification équitable...
- La réutilisation des eaux usées : une expérimentation à consolider ?
- Canaux et filioles, comment ça marche ?
- Cultiver et jardiner sans eau : une quête impossible ?

Soirée Les Agités du soir à l'Alpilium !

Le vendredi 9 février à partir de 20h30, *Les Agités du soir* vous réserve une grande soirée pleine de surprises à l'Alpilium. Venez découvrir sur scène de nouveaux talents, puis danser sous les boules à facettes jusqu'à 1h du matin !

En première partie de soirée, 7 candidats (artistes, groupes ou compagnies) sélectionnés par un jury se produiront sur scène. Musique, théâtre et magie seront au rendez-vous de ce tremplin artistique ! Le jury remettra ensuite des prix (catégories amateur ou en voie de professionnalisation) aux plus belles performances.

L'Alpilium se transformera ensuite en un dance-floor enflammé pour faire danser tout Saint-Rémy, de 22h à 1h du matin.

Tarifs : 6 € | dance-floor gratuit dès 22h
Infos et réservations sur www.alpilium.fr



LE MUSÉE DES ALPILLES HIVERNE MAIS N'HIBERNE PAS !

Durant la basse saison, la lumière du jour diminue, la fréquentation touristique ralentit, les rythmes changent... Mais au musée des Alpilles, l'activité ne cesse pas !

Quand les portes du musée sont fermées, les agents du patrimoine Karine Delbosc et Marlène Giovanneschi, chargées d'ordinaire de l'accueil, s'occupent en coulisses à d'autres missions. Elles procèdent à un nettoyage approfondi des vitrines et des socles de présentation, vérifient l'état des objets patrimoniaux, replacent ici le pli d'un vêtement, là un outil...

« Veiller à la propreté des salles d'exposition est primordial dans un lieu qui accueille du public, mais également pour la conservation des objets ! » indique Virginie Olier, la directrice du musée. « La poussière est un facteur de dégradations important. »

La gestion des collections passe aussi par un travail de saisie informatique conséquent. C'est ainsi que les informations récoltées lors des Rencontres au musée sur le fonds photographique Frédéric-George sont ajoutées à la base de données, consultable sur alpilles.ideesculture.fr.

« Cette période est également propice aux bilans : fréquentation, offre cultu-

relle, budget, vie des collections, partenariats... Avec Samantha Campello, en charge de l'administration, nous passons en revue l'année écoulée, pour décider des actions à engager en 2024-25. »

De son côté, Laurence Caritoux, en charge des publics, prépare les événements du prochain printemps, en choisissant les objets et en élaborant les plans de l'exposition à venir autour de l'herbier. Elle prend aussi contact avec les artistes qui interviendront lors des stages et ateliers proposés par le musée.

Jusqu'au 31 mars, le musée est ouvert du mercredi au samedi de 13h à 17h30.

Des lectures pour les bébés

Une fois par mois, le mercredi à 9h45, la bibliothèque municipale Joseph-Roumanille propose des moments de lecture pour les moins de 3 ans. Ces séances *Lecteurs en herbe* ! contribuent au développement et à l'éveil des plus petits. Prochain rendez-vous le 14 février !



Accompagnés de leurs parents, grands-parents, ou assistant(e)s maternelles, les bébés lecteurs apprennent à manipuler les livres, à écouter des histoires en groupe et parfois en musique.

« Pour raconter aux plus petits, nous utilisons souvent le Kamishibai. C'est une technique de narration traditionnelle du Japon, basée sur des images que le conteur fait défiler », explique Gaëlle Gascon, directrice de la bibliothèque. « Nous en proposons des démonstrations et initiations à tous les professionnels de la petite enfance. Ils peuvent également

être empruntés. N'hésitez pas à nous contacter ! »

Renseignements :
04 90 92 70 21 | bibliotheque@ville-srdp.fr
Retrouvez tous les rendez-vous *Lecteurs en herbe* ! sur l'agenda du site de la ville.

↓ Dépliant ↓



« Visites découvertes » de l'hôtel de Sade

Pendant sa période de fermeture au public, l'hôtel de Sade organise des visites guidées en petit groupe de ce bâtiment historique et d'une partie des collections archéologiques issues de Glanum.

Tous les mercredis de janvier à mars, l'hôtel de Sade propose ainsi des visites commentées des espaces et des collections du musée habituellement inaccessibles aux visiteurs. C'est l'occasion de découvrir les coulisses de ce bâtiment remarquable.

Vente en ligne uniquement sur le site : tickets.monuments-nationaux.fr

Durée 1h15 | Tarif unique 7,50 €
Nombre de participants limité à 12 par visite



NOUVEAUX PARTENARIATS DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

Les Assises de la restauration collective, organisées cet automne par la ville de Saint-Rémy et le PETR du Pays d'Arles, ont réuni à deux reprises 6 acteurs publics locaux qui préparent chaque jour 2 800 repas cumulés. L'objectif : partager leur expérience et trouver à plusieurs des pistes d'amélioration pour aller ensemble toujours plus loin dans le bien-manger.

La ville de Saint-Rémy est engagée depuis près de 15 ans dans le « bien manger », avec d'excellentes performances obtenues, régulièrement abordées dans les colonnes de ce journal, dans ses cantines scolaires.

De son côté, le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles est engagé avec la métropole Aix-Marseille-Provence dans l'élaboration d'un projet alimentaire de territoire (PAT), qui vise à construire une politique agricole et alimentaire ancrée localement, faisant collaborer différents acteurs à différentes échelles, et centrée sur la qualité (le « bien manger » autant que le « bien produire »).

« C'est donc tout naturellement qu'ensemble, la ville et le PETR ont impulsé en 2023 des Assises de la restauration col-

lective, afin de permettre à différentes institutions saint-rémoises d'améliorer leurs pratiques et la qualité de leurs repas, dans une démarche participative », résume **Isabelle Plaud**, adjointe au maire chargée de la jeunesse, de l'éducation et de la sensibilisation environnementale.

La première réunion, début octobre, a mis en évidence **4 problématiques communes** : l'approvisionnement local et durable, la sortie du plastique, la pédagogie auprès des convives, la formation des agents.

Lors de la deuxième réunion en novembre, il a été décidé de **se pencher en priorité sur l'approvisionnement local**, avec la préparation d'un même repas-test, en février, chez tous les

partenaires, qui fera l'objet d'une commande groupée et d'une communication commune auprès des convives pour les sensibiliser aux enjeux et aux améliorations apportées.

« Nous espérons ensuite renouveler l'expérience de ce repas commun de façon mensuelle, pour partager ses savoir-faire et continuer d'apprendre tous ensemble. »

Les institutions présentes :

- ADMR
- Clinique Glanum
- École privée Saint-Martin
- Lycée professionnel agricole Les Alpilles
- Maison de retraite Mas de Sarret
- Ville de Saint-Rémy-de-Provence

La certification Ecocert renouvelée

Début décembre, l'organisme de certification biologique Ecocert a effectué son audit annuel dans les cantines des écoles publiques et de la crèche municipale saint-rémoises.

Sans appel, le bilan fait encore état d'une amélioration par rapport à l'année précédente, avec un pourcentage de produits bio dépassant désormais les 85%.

L'audit souligne également les différents progrès et initiatives réalisés par la ville, comme la labellisation Assiettes vertes, les

formations des agents aux menus végétariens, une Semaine du goût exceptionnelle, la mise en place de l'écodigester...

Alors que de nombreuses communes certifiées ont fait des compromis en raison du contexte international et économique lourd, la ville de Saint-Rémy dépasse encore ses propres performances et parvient ainsi à maintenir sa certification de niveau 3, mention « excellence ».

LE CENTRE DE LOISIRS, 1 AN APRÈS

Cela fait déjà 1 an que le centre de loisirs de Saint-Rémy-de-Provence a rejoint la Fédération Familiales rurales des Bouches-du-Rhône. Depuis, fort d'une structure consolidée et d'une gestion modernisée, il a vu ses effectifs et la satisfaction des familles remonter en flèche. Rita Ciccarella-Vanderbeke, présidente de la Fédération Familiales rurales des Bouches-du-Rhône pour laquelle elle travaille depuis 25 ans, en explique la philosophie.

Journal de Saint-Rémy : Pouvez-vous nous présenter Familiales rurales ?

Rita Ciccarella-Vanderbeke : Familiales rurales est la première association familiale créée après la guerre, fondée sur un principe d'entraide entre les familles. C'est un mouvement pluraliste, indépendant et laïc, qui porte un **projet humaniste et social**.

À l'échelle nationale, elle compte 120 000 familles adhérentes, 25 000 bénévoles et 17 000 salariés. Premier mouvement familial reconnu d'utilité publique avec une expertise des territoires ruraux, Familiales rurales est fréquemment consulté par les instances nationales, notamment sur les questions liées aux politiques familiales. Il intervient dans la petite enfance, la jeunesse, le microcrédit, l'aide à domicile, la défense du consommateur, l'organisation de loisirs, l'animation sociale.

Plus localement, la fédération Familiales rurales des Bouches-du-Rhône, c'est 38 salariés et environ 626 enfants accueillis dans l'ensemble de nos structures ; 479 familles bénéficient ainsi de nos services au cœur des villages. Le mouvement travaille étroitement avec ses partenaires financeurs que sont la CAF, la MSA, le Conseil départemental et le Conseil régional.

JDSR : En quoi le service apporté par Familiales rurales est-il plus performant ?

R. C.-V. : Notre fédération a eu la chance de reprendre la gestion de l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) de Saint-Rémy. C'est une grande fierté pour nous ; nous connaissons le dynamisme et la volonté des élus de développer le bien-vivre au sein de la commune, et notre mission première est justement de les accompagner dans la réalisation de projets visant à **améliorer la vie des familles**.

Concrètement, nous proposons une offre d'activités plus diversifiée, en lien à la fois avec le projet éducatif de territoire (PEDT) de la commune et celui de Familiales rurales. Nous organisons davantage de grands jeux pour les enfants ainsi que des rencontres régulières avec d'autres centres de loisirs

des environs. Deux séjours d'été sont en préparation, auxquelles participeront 96 enfants. Nous prêtons enfin une attention accrue aux rythmes des jeunes et renforçons les temps d'écoute avec les parents.

En tant qu'employeur, l'association est très attentive à la **qualité de vie au travail de ses salariés**. Ceux-ci bénéficient de formations spécifiques tout au long de l'année, afin de parfaire et d'acquérir notamment des compétences dans leur domaine d'activité. Un suivi de qualité qui leur permet notamment de s'épanouir dans leur travail et d'être mieux à l'écoute des besoins exprimés par les familles. Nous organisons enfin chaque année des **formations BAFA** sur le nord des Bouches-du-Rhône (et prochainement à Saint-Rémy même), ce qui nous permet de fidéliser des animateurs dotés de nos valeurs.

Les associations constituent une véritable force au cœur d'un village. Elles sont souvent porteuses de projets qui animent le territoire et ce constat est encore plus vrai en milieu rural. En nous investissant à fond dans la vie locale, **nous contribuons à animer le territoire**, à créer du lien, tout en portant haut les valeurs de notre mouvement.

Le mot d'Isabelle Plaud,

adjointe au maire chargée de la jeunesse

Un an après, la municipalité est très heureuse des résultats obtenus par la fédération Familiales rurales, qui font état d'une **fréquentation accrue du centre de loisirs par les enfants**, d'une plus grande satisfaction des familles et d'une nouvelle relation, plus étroite, entre les animateurs et les parents.

Avec le déplacement des classes de l'école maternelle Mas-de-Nicolas à l'école Marie-Mauron, le centre de loisirs bénéficie par ailleurs d'une plus grande surface disponible pour ses activités, entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. C'est un autre atout pour la qualité du service proposé.

Le centre de loisirs aujourd'hui



ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

À la demande de l'État qui veut accélérer et simplifier les projets d'implantation des producteurs d'énergies renouvelables sur le territoire français afin d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux en matière de transition énergétique, la ville a identifié sur la commune des zones pouvant accueillir des installations en photovoltaïque, géothermie et biomasse.

La loi « APER » du 10 mars 2023 a placé les communes au cœur du projet de développement des énergies décarbonées, qui vise en outre à accroître l'autonomie du pays en matière de production énergétique. Le PETR du Pays d'Arles, les 3 intercommunalités qui le composent (Arles Crau Camargue Montagnette,

Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles, Terre de Provence Agglomération) et le Parc naturel régional des Alpilles se sont associés à la démarche ; ils ont retenu des principes sur le zonage concerné (zones urbaines et zones d'activités suffisamment grandes) et sur le type d'énergie.

Pas d'éoliennes

« Ces principes ont été définis de sorte que ce développement des énergies renouvelables n'ait pas d'impact sur les zones naturelles et sur les paysages », souligne **Hervé Chérubini**, maire de Saint-Rémy-de-Provence et président de la Communauté de communes.

Ces zones d'accélération, à vocation principalement industrielle, ont également été définies avec des objectifs de solidarité entre les territoires, de maîtrise des risques et des inconvénients, de valorisa-

tion des zones d'activités économiques, tout en tenant compte des potentiels du territoire et de la puissance déjà installée.

Photovoltaïque en toiture, en ombrière ou au sol sur des sites dits « anthropisés » ou pollués (type ancienne décharge), géothermie ou biomasse, se trouveront prioritaires (par exemple avec des délais réduits) dans les zones concernées. « Néanmoins, le fait qu'un projet soit situé en zone d'accélération ne garantit pas l'autorisation de son implantation », souligne le maire. « Celui-ci devra évidemment respecter les dispositions réglementaires applicables (PLU, ABF...), et l'instruction restera faite au cas par cas. »

Soumis à la consultation du public par voie numérique à l'automne, le projet a été validé à l'unanimité au conseil municipal de décembre. Il va désormais passer dans les mains du préfet qui donnera son avis prochainement.

Le Parc naturel régional reconduit pour 15 ans

Le 25 octobre dernier, la première ministre Élisabeth Borne a signé le décret de renouvellement du Parc naturel régional des Alpilles pour 15 ans, concluant ainsi la révision par le Parc de sa charte avec l'ensemble de ses partenaires et forces vives du territoire.

L'ambition partagée de cette nouvelle charte est d'accompagner les 17 communes des Alpilles dans le développement du-

territoire et harmonieux du territoire, à l'aune des enjeux majeurs d'aujourd'hui dont les conséquences touchent déjà de nombreux habitants et acteurs.

À noter que le territoire s'étend désormais jusqu'à Arles avec l'intégration des Marais de Beauchamp, et intègre la Communauté de Communes Vallée des Baux – Alpilles ainsi que la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette.



L'Amap La Graniho vous attend

Depuis 2007, l'Amap La Graniho, association pour le maintien de l'agriculture paysanne, propose à ses adhérents une **grande variété de produits frais, locaux et biologiques**, tels que des légumes, des fruits, du pain, des œufs, de la viande, des produits laitiers, du miel...

Les « amapiens » établissent un contrat à l'année avec différents producteurs en bio issus de la région ; il s'agit d'un commerce différent, où les adhérents sont solidaires des producteurs face notamment aux aléas climatiques. C'est un moyen concret et efficace pour **développer et maintenir les petites structures agricoles qui entretiennent nos paysages, nos eaux, nos sols.**

Les distributions, très conviviales, ont lieu chaque vendredi à 18h30 sous le préau de l'ancienne gare, place du Général-de-Gaulle.

L'Amap La Graniho recrute actuellement des nouveaux adhérents. N'hésitez plus !

Renseignements et adhésions :

Martine Del Corso (06 26 07 84 85) ou Roger Paris (06 27 21 54 00) amaplagraniho@gmail.com



LA LUTTE S'INTENSIFIE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Les services techniques de la ville, la police municipale, la police intercommunale et la gendarmerie coordonnent leurs actions pour lutter plus efficacement contre les dépôts sauvages de déchets.

« Pour vivre dans un environnement propre, des règles de tri, de collecte et de traitement des déchets existent. Et pour les particuliers comme pour les professionnels – et notamment ceux qui charrient de grandes quantités de déchets verts ou de chantier –, **le dépôt sauvage**

Contactez le service environnement pour en savoir plus : 04 90 92 70 14

sur la voie publique ou privée est interdit », rappelle **Arnold Martin**, conseiller municipal, délégué à l'environnement, aux espaces naturels et à la biodiversité.

En décembre dernier, la gendarmerie et les services municipaux concernés se sont réunis dans le but d'organiser les moyens de lutter contre ces dépôts illégaux. Ainsi, le service environnement engagera les premières démarches amiables et sans résorption du dépôt, pourra faire appel aux forces de l'ordre pour établir un constat et engager des procédures auprès du procureur.



Rappel : le brûlage de déchets verts est strictement interdit partout et toute l'année, sauf dérogations très précises pour les exploitations agricoles et dans les zones soumises à l'obligation légale de débroussaillage.

86 chats libres stérilisés en 2023



La campagne de stérilisation des chats libres, menée conjointement par la ville et l'association Les Âmes vagabondes en 2023, a permis de stériliser 86 sujets félins (mâles et femelles confondus). En parallèle, 90 chatons trouvés ont été adoptés sous contrat par des familles.

À l'aide de cages-trappes installées dans des lieux définis durant la campagne, les bénévoles des Âmes vagabondes, association conventionnée avec la mairie et parrainée par Henry-Jean Servat, ont attrapé les chats non domestiqués, non abrités et non nourris, pour contrôler leur état sanitaire et les faire stériliser. Les animaux ont ensuite été relâchés sur leur lieu de capture.

Appel au civisme

« Cette année encore, la campagne de stérilisation financée par la ville, a permis de stabiliser le nombre de chats libres arpentant la commune et de prévenir ainsi les nuisances sur l'espace public », précise **Sophie Roussi-Planché**, conseillère municipale et référente bien-être animal. « Mais 86 chats libres stérilisés, c'est beaucoup trop ; il est indispensable que les propriétaires de chat stérilisent leur animal pour enrayer le phénomène ! »

Pour rappel, il est recommandé aux propriétaires de chats de veiller à ce que leur animal de compagnie possède un signe distinctif (collier, médaille avec numéro de téléphone, tatouage, puce d'identification...). Tout chat identifiable, capturé durant les campagnes de stérilisation, est en effet immédiatement relâché sur le lieu de capture.

Chat trouvé, qui contacter ?

- du lundi au vendredi, aux heures ouvrées, 04 90 92 70 26 (services techniques)
- la nuit, les week-ends ou les jours fériés, 06 16 78 61 84 (astreinte technique)

SÉCURITÉ : UNE AFFAIRE COLLECTIVE

L'action municipale se décline selon 3 volets principaux qui sont les grands travaux, la démocratie participative, et enfin la protection du territoire et de ses habitants. À la croisée des deux derniers se situe la thématique de la sécurité, au sens large.

Lutte contre la délinquance et les incivilités, dispositifs citoyens, sécurité civile, prévention des risques majeurs... Nous consacrons notre dossier mensuel à ce sujet qui est au centre de chacune des décisions des élus.



DES RÉSULTATS POSITIFS EN 2023

Chaque début d'année, la brigade territoriale autonome de gendarmerie, commandée par le lieutenant Jean-Philippe Lhuillier, rend publiques les statistiques de la sécurité sur son secteur. Si l'année 2022 a été marquée par un pic de faits de délinquance, en matière de cambriolages notamment, l'année 2023 fait état d'une tendance générale à la baisse.

À l'heure où nous mettons ce journal sous presse, les chiffres 2023 ne sont toujours pas consolidés et validés par le ministère de l'Intérieur. Toutefois, pour le lieutenant Lhuillier, « les chiffres relevés par la brigade en 2023 mettent d'ores et déjà en évidence une baisse de la délinquance sur la circonscription ; une baisse significative et positive, dont évidemment nous n'allons pas nous satisfaire ».

Les cambriolages, les vols liés aux véhicules et les atteintes à l'intégrité phy-

sique (violences) ont ainsi tous globalement baissé en 2023. « Nous avons par ailleurs eu à déplorer moins de personnes en garde à vue pour des faits de violences intra-familiales, un sujet sur lequel nous sommes très réactifs. »

Malgré 1 personne malheureusement décédée sur les routes du secteur de la brigade en 2023, l'accidentalité reste également plus positive, avec moins d'accidents ayant nécessité l'intervention de la gendarmerie, et aussi moins de blessés. « Ces résultats sont concomitants avec une hausse des actions de la gendarmerie en matière de police de la route », souligne le lieutenant. « Nous avons en effet dressé davantage de procès-verbaux en 2023, liés notamment à des excès de vitesse. »

Redoublement de vigilance en 2024

Afin de confirmer cette tendance baissière, les objectifs restent inchangés pour 2024. « Nous garderons la même célérité pour traiter les violences intra-familiales,

nous continuerons d'enquêter sur les trafics de stupéfiants, et nous renforcerons la prévention sur les routes, avec des contrôles accrus sur la vitesse, l'alcool et les stupéfiants. »

Dans la lutte contre les cambriolages, la gendarmerie et la ville vont se doter ces prochaines semaines d'un nouvel outil, intitulé « participation citoyenne » : ce dispositif associant l'État, les élus locaux et des citoyens volontaires, vise à accroître l'efficacité de la prévention de proximité (lire page ci-contre).

« Nous passons la majeure partie de notre temps à l'extérieur », insiste le lieutenant Lhuillier. « Nous continuerons à "bleuir" le terrain, pour rester visibles et relever les infractions. C'est avec ce double rôle préventif et répressif que nous contribuons à réduire les mauvais comportements. »



« PARTICIPATION CITOYENNE », LA PRÉVENTION DE PROXIMITÉ

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, en décembre dernier, la création à Saint-Rémy du dispositif « Participation citoyenne », déjà en place à Saint-Étienne-du-Grès, Maillane et Mas-Blanc. Reposant sur un partenariat entre l'État et les communes, il consiste notamment à mettre en place des référents locaux vis-à-vis de la gendarmerie, sous le contrôle de celle-ci.

« Établi autour du maire, piloté par la gendarmerie et en lien avec la police municipale, ce dispositif a pour but de développer auprès des habitants une culture de la prévention de la délinquance », résume Bernard Marin, conseiller municipal délégué à la sécurité. « Il permet d'améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions. »

À Saint-Rémy, les référents seront sélectionnés parmi les élus municipaux et quelques citoyens volontaires bénévoles dans un premier temps ; la liste des personnes sélectionnées pourra être revue dans quelques mois après un pre-

mier bilan. Ils recevront une information spécifique dispensée par les gendarmes, afin de les sensibiliser aux actes élémentaires de prévention, au comportement à adopter en cas d'évènement suspect et aux réflexes à développer lorsqu'ils sont témoins d'un fait ou d'une situation anormale. Ils ne seront pas amenés à effectuer des rondes ou des patrouilles ; leur rôle consistera à relayer rapidement aux forces de l'ordre et au maire les faits ou événements qui ont retenu leur attention, comme des allées et venues inhabituelles dans un quartier, des faux démarchages auprès de personnes seules ou âgées, ou encore des véhicules ou indi-

vidus semblant effectuer des repérages. Ces informations ne devront en aucun cas revêtir un caractère politique, racial, syndical ou religieux, ni constituer une atteinte à la vie privée.

Une réunion publique sera organisée ces prochaines semaines pour présenter le dispositif.

NB : Le dispositif de participation citoyenne ne doit pas être confondu avec le dispositif « Voisins vigilants », mis en place par une société privée qui propose des prestations payantes aux municipalités.

Vidéoprotection : le réseau s'agrandit



La ville agit pour favoriser l'élucidation des enquêtes, au moyen notamment de son réseau de caméras de vidéoprotection, géré par la police municipale, qui continue de s'étendre d'année en année.

Celui-ci compte actuellement une cinquantaine de caméras ; en 2023, la police municipale a monté les dossiers pour une dizaine supplémentaire. Celles-ci devraient être installées en 2024, notamment sur l'avenue Fauconnet (à l'occasion de sa rénovation), l'avenue Jean-Baltus, au parking de la Libération et au quartier Mas-de-Nicolas.

En 2023, les images enregistrées par la vidéoprotection ont été utilisées à 73 reprises sur 114 réquisitions, afin d'aider les enquêtes de la gendarmerie.

« Tranquillité vacances », pour prévenir les cambriolages

Pendant leur absence, les Saint-Rémois peuvent faire appel au service « Tranquillité vacances », assuré par la police municipale afin de réduire les risques de cambriolages.

En vigueur toute l'année, ce dispositif consiste pour la police municipale à effectuer des rondes plus fréquentes autour des habitations dont les occupants sont absents, et de vérifier que les accès n'ont pas été forcés.

Pour bénéficier de ce service gratuit, les Saint-Rémois doivent venir s'inscrire au poste de police municipale (avenue de la Libération) ou remplir le formulaire en ligne sur le site de la ville.

Renseignements : 04 90 92 58 11

BIENVENUE AU CAPITAINE ARNAUD FONTAINE

La traditionnelle cérémonie de la Sainte-Barbe au centre de secours de Saint-Rémy a été l'occasion, le 9 décembre dernier, de célébrer la passation de commandement entre le capitaine Véronique Fouquier et le capitaine Arnaud Fontaine.

Ancien éducateur sportif qui commandait précédemment la caserne des Saintes-Maries-de-la-Mer, le capitaine Arnaud Fontaine a été salué pour son professionnalisme et sa capacité à relever des défis humains et opérationnels dans un secteur forestier, celui des Alpilles, de plusieurs milliers d'hectares. C'est le colonel Jean-Luc Beccari qui lui a remis officiellement le commandement de la tête de la caserne de Saint-Rémy, d'un effectif de 60 sapeurs pompiers, en présence d'un public nombreux et de Corinne Chabaud, vice-présidente du Conseil départemental et membre du Service départemental d'incendie et de secours.

Une année « standard »

Comme l'a relevé le maire **Hervé Chérubini** lors de la cérémonie, « l'année 2023 a été relativement "normale" comparée à 2022, avec 2 500 interventions,

des départs de feu de forêt, mais heureusement pas de gros incendie sur le secteur comme on a pu le déplorer l'an dernier à la Montagnette ». Une activité plutôt standard donc, qui a permis l'envoi de renforts de pompiers saint-rémois dans d'autres régions de France aux prises avec des aléas climatiques importants, notamment en novembre avec les inondations dans le Nord-Pas-de-Calais.

Un juste renvoi d'ascenseur, car à Saint-Rémy-de-Provence, entre l'accroissement de population et l'accroissement du risque feu de forêt pendant la haute saison, qui entraînent inévitablement une augmentation de l'activité, il est régulièrement nécessaire de renforcer l'effectif du centre de secours. C'est ce qui se passe chaque année, avec la venue de sapeurs-pompiers volontaires depuis d'autres régions de France.

Solidarité et entraide

« Il faut malheureusement s'attendre à ce que, avec l'évolution défavorable du climat, ces renforts soient voués à se raréfier dans les années qui viennent. En effet, alors qu'autrefois les incendies se concentraient sur une période allant de juin à septembre, ils peuvent désor-

mais se déclencher aussi en hiver et en automne, y compris dans des régions auparavant peu touchées. Il n'y a plus de saisonnalité », constate Hervé Chérubini.

C'est pour préparer l'avenir dans un monde changeant que les pompiers ont ainsi amplifié les campagnes de recrutement, ce qui a conduit à la création, il y a déjà 4 ans, d'un contingent important de jeunes sapeurs-pompiers qui constituent à Saint-Rémy une relève dynamique et motivée (lire page suivante).

Les sapeurs-pompiers peuvent par ailleurs compter sur l'appui du Comité communal feux de forêt, conventionné avec le SDIS, piloté par la mairie via le service environnement (lire p. 14). Le CCFE complète en effet les missions remplies par les sapeurs-pompiers, les forestiers sapeurs, la garde régionale forestière du Parc naturel régional des Alpilles, dans la protection de l'environnement, des biens et des personnes.

La ville remercie et félicite les sapeurs-pompiers de la commune, qui incarnent l'esprit de solidarité et d'entraide qui fait la force de notre collectivité, et souhaite tous ses vœux de succès au capitaine Fontaine dans ses difficiles missions.

Les JSP et les cadets rassemblés lors de la commémoration du 11 novembre 2023

FUTURS POMPIERS EN FORMATION

La sécurité est une notion qui se transmet. Les sapeurs pompiers l'ont bien compris et forment les adolescents à la culture du risque à travers deux dispositifs qui leur sont spécifiquement destinés : les JSP (jeunes sapeurs pompiers) et les cadets de la République.

« Les adolescents intègrent les JSP dès l'âge de 13 ans, et pendant 4 ans, suivent une formation une fois par semaine (le samedi) au centre de secours », explique le lieutenant **Christophe Noizet**. Vêtus de l'uniforme, les jeunes suivent un programme élaboré au niveau national, et découvrent l'institution, la caserne, apprennent à secourir les personnes, éteindre les feux, intervenir pendant les inondations ou avec des animaux. « À la fin de la formation, ils passent un examen

à l'issue duquel ils deviennent sapeurs pompiers volontaires titulaires. À 17 ans, ils peuvent alors participer aux premières opérations. Et s'ils le souhaitent, certains peuvent bien sûr aller encore plus loin et devenir professionnels. »

Depuis septembre, les cadets de la République sont une autre façon pour les pompiers d'aborder la jeunesse, cette fois au collège Glanum, auprès des élèves de 5^e et de classe Segpa. Pendant 40 heures réparties tout au long de l'année, 19 jeunes (à parité garçons-filles) sont informés plus largement sur les différentes missions de sécurité civile, auprès également d'intervenants de la gendarmerie.

« Les jeunes acquièrent les gestes qui sauvent, le maniement des extincteurs, le groupe fait preuve d'une grande cohésion et se sent investi d'une mission importante », souligne **Marie-José Puertas**, enseignante référente du dispo-

sitif. « C'est une véritable formation d'éducation civique, qui recoupe aussi certains enseignements d'histoire-géographie ; les jeunes sont **formés aux valeurs républicaines**, au respect de l'institution, à l'entraide. Ils se rendent aux commémorations, se font porte-parole des professeurs sur les questions de sécurité incendie ; en cas de besoin ils peuvent guider, rassurer, porter secours. »

En fin d'année scolaire, les cadets passent le certificat PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1). Certains sont déjà très intéressés pour intégrer ensuite les JSP.

Pour le lieutenant Noizet, « bien que différents, ces deux dispositifs présentent évidemment des similitudes. Dans les deux cas, c'est pour nous pompiers l'opportunité de puiser une **ressource de grande valeur pour maintenir sur le long terme les effectifs** dont nous aurons toujours un grand besoin. »

DES COLLÉGIENS RESPONSABILISÉS

Depuis bientôt un an, le collège Glanum et la commune sont partenaires dans un dispositif de prévention qui vise à responsabiliser les élèves soumis à une sanction disciplinaire. 9 jeunes ont ainsi participé à des missions au sein des services municipaux, avec des effets bénéfiques sur leur comportement.

La mesure de responsabilisation est une sanction éducative et individualisée, proposée à l'élève hors temps scolaire comme une alternative à une sanction plus lourde ou à un renvoi du collège. Elle évite un éloignement de l'école, rarement profitable. Par ailleurs, la mesure est établie en fonction de l'infraction du règlement du collège, pour faire réfléchir le jeune sur ses actes : un élève ayant participé à une bagarre peut devenir médiateur, un autre ayant cassé du matériel peut être amené à le réparer. Pour être plus efficaces, les mesures sont co-construites avec les parents.

Pendant plusieurs jours, 9 adolescents ont ainsi été accueillis à la Maison des associations, à la bibliothèque municipale, et dans les écoles élémentaires publiques pendant les temps de pause méridienne, coordonnés par la Maison de la jeunesse (MDJ).

« Ils ont pris leur poste avec responsabilité et ont adopté un comportement approprié », raconte **Florian Le Gauyer**, directeur de la MDJ.

« Dans la plupart des cas, ces expériences ont conduit à une prise de conscience et

nous avons observé de nets progrès par la suite dans leur attitude, améliorant le climat scolaire », ajoute **Nathalie Villain**, la principale du collège. « Nous étendons désormais le dispositif avec la commune de Maillane. »

« À travers ces sanctions éducatives, c'est une spirale positive qui est mise en place, favorisant les bonnes pratiques sans passer par la répression », résume **Isabelle Plaud**, adjointe au maire chargée de la jeunesse et de l'éducation.



LE COMITÉ FEUX

EFFICACE ET ATTRACTIF

▲ Le CCFF lors de la Journée des associations 2023

Grâce à une forte émulation collective, le Comité communal feux de forêts de Saint-Rémy a effectué davantage de sorties dans les Alpilles pendant la saison 2023, marquée par de nombreuses journées classées « rouge ».

Richard Giovannetti, chef d'équipe du CCFF de Saint-Rémy-de-Provence, a de quoi se réjouir. « En 2023, le CCFF a effectué 98 sorties, soit une hausse de 27%. Sur les 27 membres que compte le comité, 15 bénévoles ont cumulé 1034 heures de présence, soit 89% de plus qu'en 2022 ; quant au nombre de kilomètres parcourus par les véhicules, on arrive à 4043, soit 23% de plus que l'an dernier. »

Pour Jean-Louis Rubio, coordinateur du CCFF, cette belle dynamique s'explique à la fois par le risque incendie lui-même,

qui a encore été élevé cette année avec davantage de journées classées rouge, nécessitant une surveillance accrue des massifs, mais aussi par une plus grande motivation de l'ensemble des bénévoles, dont l'effectif a augmenté en 2022. « Nous avons participé à davantage de manifestations (trail de Glanum, festival de Glanum, feu d'artifice à Maillane...) ainsi qu'à un exercice groupé avec les comités feux du secteur, ce qui a contribué à souder le groupe », résume M. Rubio. « Le CCFF est par ailleurs intervenu sur 2 départs de feux, le 22 juillet route du Rougadou et le 20 août à la Haute Galine », ajoute Vivian Weschler, également coordinateur du comité.

« Je félicite le CCFF pour son volontarisme et son efficacité », souligne Arnold Martin, conseiller municipal délégué à l'environnement. « Ces bénévoles sont un maillon essentiel de la chaîne de pré-

vention et d'intervention en matière de feux de forêt. Ils jouent un rôle important de pédagogie auprès du public qu'ils croisent au gré des patrouilles ; très mobiles, ils peuvent intervenir rapidement sur les départs de feux. Ils travaillent en lien avec le service environnement de la mairie et la garde régionale forestière du Parc naturel régional des Alpilles. Ils complètent les missions remplies par les sapeurs pompiers et les forestiers sapeurs. Dans le contexte de sécheresses record dans nos régions, malheureusement aussi constatées au niveau national et européen, c'est un atout supplémentaire dans la lutte anti-incendie. »

En 2024, 3 à 4 nouveaux bénévoles viendront rejoindre cette équipe dynamique et motivée.

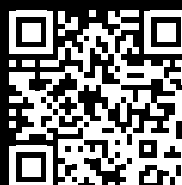
Vous aussi vous pouvez en faire partie ; si vous souhaitez postuler : contactez Jean-Louis Rubio au 07 45 01 05 81 ou jeanlouis.rubio@yahoo.fr

Rappel : inscrivez-vous à la télé-alerte !

La ville vous rappelle de vous inscrire à la télé-alerte pour recevoir, en cas de crise, une information fiable et précise en temps réel.

- Avec le système de TéléAlerte, vous recevrez en cas d'urgence un appel ou un message texte sur votre téléphone. Les lignes fixes de l'annuaire (hors liste rouge) sont recensées par défaut dans la base de données ; pour recevoir les alertes sur votre portable ou sur un autre numéro, inscrivez-vous en ligne en suivant le QR-code ci-contre ou en allant sur www.bit.ly/telealerte-saintremy13. Vos informations restent confidentielles et ne seront en aucun cas divulguées à un tiers.

- Vous pouvez également télécharger l'appli mobile Ville de Saint-Rémy-de-Provence, disponible gratuitement sur smartphones Android et iOS. Vous recevrez automatiquement les notifications push en cas d'urgence.



PISCINE COUVERTE : ÇA DÉMARRE !

Projet-phare du mandat municipal, la construction de la piscine couverte, au nord du stade synthétique de la Petite Crau, va enfin débuter. La toute première réunion des entreprises retenues a eu lieu le 9 janvier, d'abord en mairie puis sur le site du futur équipement, afin de lancer la préparation du chantier.

« C'est une excellente nouvelle pour les Saint-Rémois qui attendent ce projet depuis longtemps », se félicite le maire Hervé Chérubini. « Après deux mois de nécessaire préparation du chantier entre tous les protagonistes, le premier coup de pelle sera donné début mars, pour environ 14 mois de travaux, sauf imprévu », précise Vincent Oulet, adjoint au maire chargé des travaux et des marchés publics.

Située derrière le stade de la petite Crau et à côté de l'Alpilium, cet équipement couvert restera accessible toute l'année et permettra aux écoliers de bénéficier de cours de natation.

Le projet comporte un bassin de nage de 313 m², un bassin d'apprentissage de 90 m², une pataugeoire, un espace bien-être type spa et des plages extérieures.

Elle répondra par ailleurs à des contraintes environnementales et financières, pour consommer le moins d'énergie et d'eau possible.

Les coûts de fonctionnement seront à la charge du gestionnaire dans le cadre d'une délégation de service public, avec une contribution de la ville.



TRAVAUX ÉLECTRIQUES AVENUE ÉDOUARD-HERRIOT

À compter du 26 février et jusqu'à fin mars, Enedis va effectuer des travaux sur le réseau électrique dans le secteur des avenues Édouard-Herriot et Félix-Gras, et des rues Bertrand-Dauvin et Paul-Arène. L'objectif est de résoudre des problèmes de sous-tensions constatés chez les riverains.

Globalement, ces travaux consistent d'une part à remplacer dans ce quartier les fils nus par des câbles torsadés et gainés. Une partie de ces câbles sera passée en souterrain (dans la rue Bertrand-Dauvin, jusqu'à l'intersection avec l'avenue Édouard-Herriot, ainsi que dans l'avenue Félix-Gras et la rue Paul-Arène face à l'école maternelle Marie-Mauron), l'autre sera conservée en aérien (av. Édouard-Herriot ainsi que dans le reste de la rue Paul-Arène).

Pas d'interruption de circulation

Réalisés en demi-chaussée, les travaux ne nécessiteront pas de coupure de circulation.

Phasage des travaux :

- Du 26 février au 1^{er} mars (vacances scolaires, pour limiter l'impact sur l'école maternelle) : rue Paul-Arène
- Du 4 au 8 mars : rue Bertrand-Dauvin
- Du 8 au 22 mars : avenues Édouard-Herriot et Félix-Gras

Brèves coupures de courant

Des micro-coupures ponctuelles sont à prévoir entre le 4 et le 22 mars lors de la bascule des branchements des administrés depuis le réseau fils nus vers le nouveau câble torsadé.

Une coupure plus générale de 4h maximum est également à prévoir entre le 25 et le 29 mars. La date plus précise sera communiquée aux riverains.

Merci de votre compréhension !

EXPRESSION DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE | DÉFENDONS NOTRE HISTOIRE, CONSTRUISONS NOTRE AVENIR

La démocratie participative au cœur de notre action

Depuis plusieurs années, la municipalité est engagée dans une démarche active de démocratie participative qui donne un rôle essentiel aux habitants.

Depuis environ 2 décennies, en effet, les citoyens cherchent à s'exprimer par d'autres moyens que lors des rendez-vous électoraux ; ils veulent s'impliquer autrement, être associés, donner leur avis. Un besoin de citoyenneté renouvelée, auquel nous avons répondu en leur donnant la possibilité de travailler avec nous, de comprendre les choix qui sont faits, de découvrir les contraintes (techniques, financières, réglementaires...) qui sont celles des décideurs, de proposer des projets, de se confronter à la réalité d'intérêts ou de problématiques parfois contradictoires, qu'il faut pourtant arbitrer ou concilier.

La démocratie participative, ça ne se décrète pas ; ça s'apprend et ça se construit sur le temps long. Du côté de la municipalité, en mettant en œuvre les bons outils, comme du côté du public, en prenant le temps de s'en saisir.

C'est ainsi que selon l'adage bien connu « *tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin* », nous associons au quotidien des Saint-Rémois de tous âges au travers de dispositifs aussi variés que :

- le **budget participatif**, créé en 2021, qui a déjà permis de sélectionner 23 projets proposés par les administrés ;

- la concertation exemplaire autour du projet de « renaturation » des cours d'école, associant tous les usagers concernés (enfants, équipe pédagogique, agents d'entretien...), et récompensée lors des **Trophées de la participation et de la concertation** en novembre dernier à l'Assemblée nationale ;

- les **ambassadeurs du goût**, ces jeunes enfants qui participent à l'élaboration des menus de cantine scolaire ;

- le **Conseil local de la vie associative** (CLVA), qui depuis la rentrée fait l'interface entre la mairie et les associations ;

- l'appli mobile qui permet à tous de **faire remonter des désordres constatés sur la voie publique** ;

- la participation du public pour **identifier les objets des collections du musée des Alpilles**...

À l'opposé du partage compulsif de publications souvent polémiques et non vérifiées sur les réseaux sociaux, pratique qui en vérité nuit au débat public, l'exercice de la démocratie participative est **pédagogique et responsabilisant** ; il permet de prendre réellement part à la vie publique, en échangeant de façon argumentée et apaisée pour parvenir à des réalisations concrètes.

C'est aussi l'objectif que nous poursuivons.

Les conseils municipaux peuvent être écoutés dans leur intégralité sur le site internet de la ville : www.mairie-saintremydeprovence.fr (Rubrique Mairie / Citoyenneté).

EXPRESSION DE L'OPPOSITION MUNICIPALE | LE RENOUVEAU SAINT-RÉMOIS

Meilleurs vœux pour l'année 2024 à Saint-Rémy et aux Saint-Rémois !

En ce début d'année 2024, nous vous présentons nos meilleurs vœux.

Que cette nouvelle année vous apporte bonheur, santé et joie, ainsi qu'à tous vos proches.

Pour toute l'année 2024, **notre engagement envers vous demeurera constant, avec une écoute attentive et une proximité permanente.**

Nous resterons à vos côtés pour vous aider de la meilleure manière possible.

Fidèles à notre engagement pris dès le début du mandat, **nous continuerons de porter votre voix et d'être force de propositions dans l'intérêt de tous les Saint-Rémois.**

D'ailleurs, la fin de l'année 2023 a été marquée par **deux avancées significatives** qui correspondent à ce que nous proposons depuis longtemps.

Sur le logement, la commune a lancé en octobre l'étude préalable d'une « opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain » (OPAH-RU). **Cela fait plusieurs années que nous demandions l'instauration de ce dispositif qui vise à inciter les propriétaires du centre ville à améliorer ou à réhabiliter les logements existants, pour y habiter à l'année ou les proposer à la location (non saisonnière).**

La rénovation urbaine de notre centre ville est un enjeu majeur pour l'avenir de Saint-Rémy. Elle constitue l'une des réponses à la demande de familles Saint-Rémoises qui veulent rester dans notre commune mais qui ne le peuvent pas faute de logements disponibles et accessibles à des prix raisonnables.

D'autre part, sur la sécurité, nous avons voté au conseil municipal de décembre **la mise en place d'un dispositif de participation citoyenne avec la gendarmerie.** Il s'agit de faire participer les Saint-Rémois à la sécurité de leur quartier, avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat. Cette mesure va dans le sens du dispositif « Voisins Vigilants » inscrit dans nos programmes électoraux de 2020 et 2022.

Une mesure nécessaire puisque Saint-Rémy connaît une recrudescence des cambriolages. C'est pourquoi nous avons proposé à ce même conseil municipal, sans être malheureusement entendus, **l'accélération du déploiement des caméras de vidéoprotection, la création d'un Centre de Supervision Urbain pour visionner les images captées par ces mêmes caméras, et le renforcement des moyens alloués à notre police municipale.**

Romain Thomas, Céline Salvatori, Jean-Jacques Mauron, Marie-Pierre Diassy, Pascal Bouterin, Nathalie Hervet

La rédaction reproduit *in extenso* et à la lettre le texte fourni par le groupe d'opposition.

BIENVENUE À FRÉDÉRIC GERMAN

Arrivé en fonction le 1^{er} décembre, Frédéric German est le nouveau directeur général des services de la mairie.

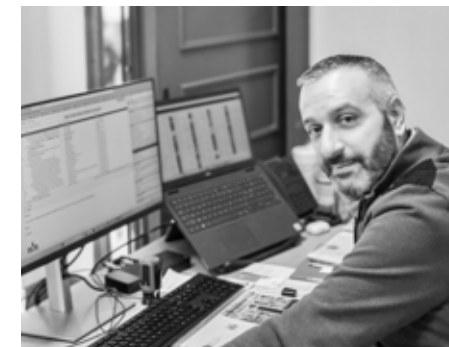
Originaire à la fois des Bouches-du-Rhône par son père et d'Ardèche par sa mère, Frédéric German est diplômé de Sciences Po Aix et détient un master management et ressources humaines obtenu en école de commerce à Lyon.

Assurant d'abord l'intérim de directeur des ressources humaines (DRH) puis DRH adjoint au sein de la commune de Bonneville et de sa communauté de communes (Haute-Savoie), il rejoint ensuite la mairie d'Oyonnax (Ain), puis part pour la

Drôme en 2010 avec pour mission de travailler sur la création de la communauté d'agglomération de Valence. Sa mission RH se prolonge par la suite au sein de Valence Romans Agglo. En 2015, il rejoint Annemasse Agglo (Haute-Savoie) en tant que directeur général adjoint ressources, fonction par la suite mutualisée avec la ville centre, et gère plusieurs intérim de direction générale.

Retour au service de proximité

Après un poste de DGS dans une communauté en commune en Isère, il saisit l'opportunité de venir travailler à Saint-Rémy-de-Provence. « *Cela faisait plusieurs années déjà que je voulais revenir dans le Sud, dans une structure plus com-*



munale, plus proche des administrés que les grandes intercommunalités. On se sent plus utile à ce niveau de proximité, plus ancré dans le réel, avec davantage de réactivité. »

La ville souhaite la bienvenue à Frédéric German !



16 PROJETS À L'ANALYSE

Une commission composée de citoyens volontaires, d'agents municipaux et d'élus s'est chargée de vérifier la recevabilité des 22 projets déposés cet automne. 6 projets non conformes au règlement du budget participatif ont été écartés ; les 16 autres sont actuellement analysés par les services municipaux qui évaluent leur faisabilité technique, juridique et financière.

Les projets éligibles seront ensuite présentés aux habitants, puis soumis au vote des Saint-Rémois au printemps 2024.

Retrouvez les projets sur le site de la ville : mairie-saintremydeprovence.com/budget-participatif



BESOIN DE RENOUVELER VOTRE CARTE D'IDENTITÉ OU VOTRE PASSEPORT ?

Le Liber'espace vous informe que le délai de fabrication des cartes nationales d'identité (CNI) est actuellement de 3 à 4 semaines et celui des passeports de 4 à 5 semaines. **Anticipez sur vos vacances d'été**, n'attendez pas le dernier moment pour les renouveler ! Vous pouvez faire votre pré-demande en ligne.

Horaires d'ouverture du Liber'espace :

Lundi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi de 8h30 à 17h

Mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Tél : 04 32 60 67 38

YVES FAVERJON REÇOIT LA MÉDAILLE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Le premier adjoint au maire Yves Faverjon a reçu lundi 18 décembre 2023, des mains de la sous-préfète Cécile Lenglet, la Médaille de la sécurité intérieure, échelon argent, agrafe Ukraine. Cette décoration décernée par le ministre de l'Intérieur distingue, à travers Yves Faverjon, l'ensemble des Saint-Rémois qui se sont mobilisés depuis mars 2022 pour soutenir l'Ukraine et les réfugiés.

Un public très nombreux, plus de 200 personnes dont certaines n'ont pu entrer dans la salle d'honneur de la mairie comble pour l'occasion, est venu assister à la cérémonie. Parmi elles figuraient des proches d'Yves Faverjon, des élus et agents municipaux, des représentants d'associations et d'entreprises, et autres Saint-Rémois de la société civile qui ont participé, dès les premiers jours de l'invasion russe en Ukraine, à un élan collectif de solidarité en faveur des populations ukrainiennes agressées, puis des réfugiés (une quarantaine environ) arrivés sur la commune.

Conciliant solennité et simplicité, la sous-préfète a rappelé que « la médaille

de la sécurité intérieure est une distinction destinée à récompenser les services particulièrement honorables, notamment un engagement exceptionnel, une intervention dans un contexte particulier, une action humanitaire ou l'accomplissement d'une action ponctuelle ou continue dépassant le cadre normal de service, rendus par toute personne, au cours de sa carrière ou dans le cadre d'un engagement citoyen ou bénévole, pour des missions ou actions signalées relevant de la sécurité intérieure ». Elle a ensuite expliqué que « si la presse et les journaux communaux ont largement fait écho de [sa] mobilisation exemplaire, il était important que l'État reconnaisse officiellement l'engagement d'Yves Faverjon », et à travers lui, celui de la population locale.

Une distinction qui honore l'engagement saint-rémois

Après la remise de la médaille, Yves Faverjon a rappelé l'historique des actions entreprises sur la commune : les premières initiatives émanant de particuliers et d'associations, la coordination mise en place par la ville, les convois pour l'Ukraine avec des vans affrétés par la municipalité (dont celui auquel le premier adjoint a participé du 10 au 13

mars 2022, qui a apporté vivres et matériel jusqu'à la ville polonaise de Medyka, frontalière de l'Ukraine, et permis de ramener à Saint-Rémy une vingtaine de réfugiés), puis l'accueil de réfugiés avec toutes les problématiques inhérentes que sont l'hébergement, les démarches administratives, l'aide et les secours, la scolarisation des enfants...

« De très nombreuses personnes se sont associées à la cause de l'Ukraine et se sont engagées sans hésitation, dès le premier jour de l'invasion russe, pour faire un geste face au drame qui se jouait à des milliers de kilomètres de distance. (...) Je tiens à leur dédier à tous cette distinction, symbolique, qui honore en réalité l'ensemble de la commune de Saint-Rémy-de-Provence. »

Yves Faverjon a conclu en faisant un point sur la situation de la douzaine de réfugiés vivant toujours à Saint-Rémy aujourd'hui, qui pour la plupart ont beaucoup progressé en français, trouvé un travail à temps partiel ou complet et fortement gagné en autonomie.

La cérémonie s'est terminée avec un cadeau remis à M. Faverjon par les Ukrainiennes et un émouvant chant traditionnel ukrainien.

Adeissias

Marthe Mille

Notre concitoyenne Marthe Mille s'est éteinte paisiblement le 17 décembre dernier. Le 11 novembre, elle avait été décorée chevalier de la Légion d'honneur pour ses services éminents rendus à la Nation pendant la Seconde Guerre mondiale (voir *Journal de Saint-Rémy* n°76).

Née en 1926, Marthe Mathieu était encore adolescente lorsqu'elle rejoignit en 1942 le Mouvement unifié de la Résistance (MUR) dont son père Casimir Mathieu était le dirigeant. Jusqu'à la Libération de Saint-Rémy, elle participa aux actions de renseignement, de cache d'armes et de secours aux militaires alliés, au péril de sa vie.



Après la guerre, elle exploita une bijouterie située au 16 rue Lafayette, d'abord avec son mari, puis seule, au décès de celui-ci en 1971. En 1981, Marthe s'engagea dans la vie publique en devenant juge suppléante au Tribunal de commerce de Tarascon, puis juge titulaire en 1988, jusqu'en 1995.

Pour Francis Guillot, président de la Société des membres de la Légion d'honneur du Pays d'Arles, qui lui a remis les insignes, Marthe Mille restera « un exemple pour les générations futures dans un monde où le sens de l'honneur, le goût des autres, l'engagement désintéressé manquent parfois. »

La ville de Saint-Rémy présente à toute sa famille et à ses amis, ses plus sincères condoléances.

NAISSANCES

- COILLOT Octave, le 27/12/2023
- FIORI Éléa, le 17/12/2023
- GARABEDIAN Lucie, le 08/12/2023

PACS

- ACCIARI Pierre et HERMOSO Sylvie, le 12/12/2023
- BORNIA Nicolas et POINT Valentine, le 08/01/2024
- ESPIGUE Jean et MONLLOR Magali, le 05/12/2023

MARIAGES

- AMOYEL Pierre-Gilles et LENDERS Françoise, le 29/12/2023
- CROZET Bruno et GINOUX Valérie, le 09/12/2023
- DUROT Franck et DEMANDOLX Magali, le 23/12/2023
- LOPEZ Franck et HALLAOUI Chaima, le 06/01/2024

DÉCÈS

- BIANUCCI veuve MONLLOR Yvette, le 09/04/2023
- CALVIN veuve AUBERT Jeannine, le 29/12/2023
- CARPENTIER Roger, le 05/12/2023
- CHALENCON épouse SIROTA Fabienne, le 05/01/2024
- CLÉMENT veuve BOUCHET Annie, le 08/01/2024
- CORNILLE Marie, le 11/12/2023
- DAUSSANT Joseph, le 03/01/2024
- FOUQUE Christian, le 14/01/2024
- GALLE veuve BALDUCCI Marie, le 28/11/2023
- GALLET veuve MENARD Paulette, le 10/01/2024
- GENSEL Robert, le 14/01/2024
- JULIEN Pierre, le 26/11/2023
- LANCEREAU veuve MERGNY Michèle, le 05/01/2024
- LE DENTU Edmond, le 17/12/2023
- LOMBARD veuve APRIN Jeannette, le 22/12/2023
- LOPEZ Albert, le 29/11/2023
- MATHIEU veuve MILLE Marthe, le 17/12/2023
- MERLE veuve GOURBIN Louise, le 01/12/2023
- NOGUERA veuve GALDEANO Yvette, le 14/12/2023
- PEREZ-FUENTES Joséphine, le 02/01/2024
- POMPELE Jean, le 03/12/2023
- SARDU Edmond, le 08/01/2024
- TORROGLOSA veuve BEAUFORT Jeanne, le 19/12/2023
- VACHE Marcel, le 21/12/2023
- YUSTE JIMENEZ veuve MAS Maria, le 30/12/2023

In memoriam :

Robert Gensel

C'est avec une grande émotion que de très nombreux Saint-Rémois auront appris le décès de Robert Gensel. Originaire de Sainte-Cécile-les-Vignes, il avait d'abord été nommé instituteur à Châteaurenard, puis à Saint-Rémy en 1958, à l'école laïque de la République. C'est là qu'il accomplit toute sa carrière, notamment aux côtés d'Henri Richaud, qu'il seconda pour la direction de l'école lorsque celui-ci, en 1971, fut élu maire de Saint-Rémy. Pendant la trentaine d'années où Robert Gensel exer-



ça à l'école « de la place d'Armes », il enseigna à 986 élèves, et ceux des dernières années avant sa retraite, en 1994, étaient parfois les enfants de ceux dont il avait été l'instituteur à ses débuts : deux générations de Saint-Rémois, dont il détermina souvent l'avenir, et auxquels il a laissé le souvenir d'un maître remarquable.

La ville adresse à sa fille Cécile et à sa famille ses plus sincères condoléances.





Cérémonie des vœux du maire Hervé Chérubini à l'Alpilium



Remise de la médaille de la ville à Lisa-Rose Jonas, élue Payse de France en 2023



Repas de Noël dans les écoles de l'Argelier et de la République



Spectacle *Madame ose Bashung* à l'Alpilium

Forum des métiers organisé à l'Alpilium par la ville et le collège Glanum, le 18 janvier



Spectacle de Noël de la Respelido Prouvençalo et de Comme ci comme ça

